



SSE

X

e décret déclarant d'utilité
à grande vitesse Bordeaux-Toulouse

**INFOS EN
LIGNE... SUR LA
LIGNE
N°50**

section des Travaux publics, le Conseil d'Etat a émis un avis

favorable à la déclaration d'utilité publique.

Alain Vidalies, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, salue cette étape majeure ouvrant la voie à la signature et à la publication de la déclaration d'utilité publique, qui interviendra avant le 8 juin.



**LGV NON
AHT EZ**

oooooooooooooooooooooooooooooooo

➤ **Avec la Txirrinka à Hendaye**

Les anti LGV du nord et du sud du Pays Basque ont uni leurs jambes pour dénoncer « le grand projet inutile ». Partis le 20 mai, ils sont arrivés deux jours plus tard au "nœud de Bergara", premier des cinq tronçons de l'"Y basque" reliant Bizkaia et Gipuzkoa.

Le jour du départ, le CADE et Nivelle-Bidassoa ont rejoint l'initiative en se rassemblant à l'entrée du pont international d'Hendaye.



➤ « L'intérêt général et moi » une projection d'actualité à l'Atalante

Le 27 mai dernier était projeté au cinéma Atalante à Bayonne le film documentaire réalisé par Sophie Metrich et Julien Milanese. Cette soirée était organisée par le CADE, Bizi, Attac Pays Basque, Comité local NDDL, Stop Mines EH et Vegan Pays Basque.

On retrouve dans ce film des interventions des responsables du CADE, de Bizi et Alternatiba.

« Les auteurs partent d'un conflit qu'ils connaissent bien : la construction de l'autoroute A 65 Pau-Langon. Ce projet a vivement opposé les populations, les élus, il a produit des contradictions et des tensions au sein de la technocratie de l'Etat. Pourquoi ? Quelles luttes d'influence ? Au service de qui et de quoi ? Que reste-t-il de tout cela aujourd'hui ? Les auteurs enquêtent aussi sur d'autres "grands projets inutiles", LGV, Notre Dame des Landes. A partir de là, le propos s'élargit et se prolonge par une réflexion sur la nature même de notre démocratie dans un monde globalisé. Qu'est-ce qu'une démocratie au XXIe siècle ? Quelle société organise-t-elle ? Elus, dirigeants politiques nationaux et locaux, militants associatifs, journalistes, fonctionnaires exposent leurs points de vue et la question interpelle le spectateur lui-même, naturellement. On ressort de ce film l'esprit concerné pour longtemps. »

Un sujet brûlant à la veille de la signature de la DUP qui a intéressé un nombreux public, preuve que la mobilisation est toujours présente.

➤ Un autre lopin de terre contre la LGV !

C'est par ce communiqué de presse que nos amis girondins ont dévoilé l'achat de deux parcelles de terrain sur le tracé de la LGV.

Un autre caillou dans la chaussure de SNCF Réseau !



« Deux parcelles d'une surface totale de 1868 m² ont été achetées en indivision par 140 personnes sur le tracé pressenti de la LGV en Sud-Gironde.

La transaction a été effectuée en 2011 ; avant la signature de l'arrêté préfectoral gelant tout projet de vente ou de construction sur l'emprise du faisceau retenu. Cette acquisition s'est réalisée dans la plus grande discrétion pour éviter que RFF (Réseau Ferré de France) n'entrave la vente.

Depuis, les représentants de l'Etat, Emmanuel Valls et Alain Vidalies, ont affirmé à plusieurs reprises que **la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) serait prise avant la date limite du 8 juin 2016** au mépris des nombreux rapports d'experts, de l'avis défavorable de la commission d'enquête et du refus de la majorité de la population.

Face à cet opiniâtre déni de démocratie, nous faisons connaître aujourd'hui publiquement cet achat collectif, action de résistance déterminée et pacifique !

Nous sommes déterminés à aller jusqu'au procès en expropriation en refusant tout accord à l'amiable ce qui entraînera une longue et complexe procédure juridique pour retrouver les 140 copropriétaires un peu partout en France ... et à l'étranger !

Et ensemble nous continuerons à lutter énergiquement contre ce projet par tous les autres moyens à notre disposition (recours juridique contre la DUP notamment). »

➤ **LGV Montpellier - Perpignan: le dossier sur les rails**

La liaison entre Montpellier et Perpignan est le chaînon manquant de la grande vitesse ferroviaire entre Rotterdam, Paris, Barcelone et Séville. Le Contournement Nîmes Montpellier, actuellement en travaux, mettra Paris à moins de trois heures de la Métropole montpelliéraine dès 2017. Le tracé de la ligne nouvelle Montpellier - Perpignan vient d'être validé.



Voilà ce qui nous arrivera si nous laissons construire Bordeaux-Dax. Dax-Espagne sera « le chaînon manquant » et rentable ou pas, destructeur ou pas, on nous l'imposera !

➤ **Qu'est devenue la promesse du candidat Rousset de ne plus financer les LGV ?**

Souvenez-vous : entre les deux tours des dernières élections régionales, le candidat Rousset pour fusionner sa liste avec celle d'EELV s'était engagé à ce que la Région ne finance plus de projet LGV.

POLITIQUE

Alain Rousset : sincère ou chasseur de voix ?

by [admin](#) • 7 décembre 2015 • Commentaires fermés



07 décembre 2015 à 16h09

D'aucuns se réjouissent de la déclaration d'Alain Rousset sur le non-financement des futures LGV et pourtant...

Quand on a besoin de voix tout est bon. L'histoire nous le prouve et la succession routinière des coups politiques inonde tous les jours les médias.

Voilà ce que titraient les associations anti-LGV au moment des élections

Aujourd'hui la presse nous apprend que depuis l'annulation du décret d'utilité publique par le Conseil d'État du projet de LGV Poitiers-Limoges le secrétaire d'État aux Transports a reçu une délégation d'élus du Limousin favorables à la LGV. Le lobbying continue de plus belle...

De son côté, la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes a inscrit la somme de 850.000 € au budget 2016, voté la semaine dernière, au titre de sa participation financière au programme d'études d'avant-projet détaillé, aux côtés de l'État et de SNCF Réseau. Pour le moment, 10 M€ sont prévus pour la procédure prévisible jusqu'au début des travaux : fin des études, acquisitions foncières, provisions, etc. Les 850.000 € inscrits au budget 2016 ne seront utilisés pour ces études que « dans le cas d'une relance du projet », ajoute la Région.

La promesse n'était qu'électorale. Le Président Rousset devra un jour s'expliquer devant ses administrés. Le silence d'EELV est assourdissant. Comptez sur nous pour rappeler au Président ses engagements non tenus.

➤ **Ils ont osé ! Le Conseil d'Etat donne un avis favorable à la LGV, le gouvernement s'apprête à signer la DUP**

C'est à travers ce communiqué de presse qu'Alain Vidalies annonce l'avis favorable du Conseil d'Etat et indique que le gouvernement signera la DUP.

Un avis qui restera confidentiel et jamais rendu public malgré l'engagement du Président de la République lors de ses vœux aux corps constitués le 20 janvier 2015, le président de la République a annoncé une volonté de transparence : « *Mieux légiférer, c'est aussi mieux préparer les projets de loi. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de rompre avec une tradition séculaire des secrets qui entourent les avis du Conseil d'État. Le Conseil d'État est le conseil juridique du gouvernement. Son avis est d'intérêt public et son expertise sera donc rendue publique. Le Conseil d'État, par ses avis, informera donc les citoyens, mais il éclairera aussi les débats parlementaires* ».

COMMUNIQUE DE PRESSE

Projets de lignes à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax

Le Gouvernement a saisi le Conseil d'Etat pour avis sur le projet de décret déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires à la réalisation des lignes à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax.

A l'issue de l'examen du texte en section des Travaux publics, le Conseil d'Etat a émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique.

Alain Vidalies, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, salue cette étape majeure ouvrant la voie à la signature et à la publication de la déclaration d'utilité publique, qui interviendra avant le 8 juin.

Le Conseil d'Etat et le gouvernement se sont assis sur l'avis défavorable de l'enquête publique. Une fois de plus la voix des citoyens n'est pas écoutée. La pression des « grands élus » vaniteux et peu au courant du dossier a été plus forte.

Il nous reste :

- L'INDIGNATION DEVANT UN TEL DENI DEMOCRATIQUE,
- LA MOBILISATION DE MASSE à travers des meetings, manifestations et oppositions en tout genre
- L'INTERPELLATION DE NOS ELUS conseillers généraux, régionaux, députés et sénateurs si discrets sur le sujet
- LE BULLETIN DE VOTE

➤ **Dimanche 5 juin : parution de la DUP au Journal Officiel**

Dans une interview accordée le 3 juin à « Sud-Ouest », Alain Vidalies s'était engagé à signer et publier « dimanche » la déclaration d'utilité publique concernant les futures lignes à grande vitesse entre **Bordeaux et Dax d'une part, et Bordeaux et Toulouse d'autre part**. Une promesse tenue, comme l'a annoncé lui-même le ministre des transports sur son compte Twitter dans la matinée.



Un décret publié au Journal Officiel ce même dimanche déclare « d'utilité publique et urgents » les travaux destinés à créer ces nouvelles lignes ferroviaires à grande vitesse.

Par conséquent, dans ces zones, les **expropriations nécessaires devront être réalisées** dans un délai de quinze ans maximum. « Le maître d'ouvrage devra, s'il y a lieu, remédier aux dommages causés aux exploitations agricoles », est-il précisé.

➤ **Communiqué de presse du CADE**

*Collectif des
Associations de
Défense de l'
Environnement
Pays Basque
Sud des Landes.
(43 associations)*



Sans surprise le gouvernement a cédé au lobbying forcené de quelques grands élus d'Aquitaine et de Midi Pyrénées en signant la déclaration d'utilité publique (DUP) de la LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax.

Une décision qui survient après une série de rapports (Assises du ferroviaire, Bianco, Auxiette, Mobilité 21) prônant la rénovation du réseau existant et privilégiant les « trains du quotidien ». Une décision qui survient après le rapport de la Cour des comptes d'octobre 2014 considérant la grande vitesse ferroviaire comme « un modèle porté au-delà de sa pertinence ».

Le gouvernement n'a pas tenu compte de l'avis défavorable de la commission d'enquête publique qui confirme une très large opposition citoyenne à ce projet.

Alors que les finances publiques sont exsangues, que la France croule sous les déficits, que l'entreprise SNCF affiche un déficit abyssal de 50 milliards d'euros, que la mise en service de la LGV Tours-Bordeaux sera déficitaire pour l'opérateur ferroviaire, l'Etat coupé des réalités économiques, n'écoute plus les citoyens et continue de valider des projets inutiles et ruineux.

Pour arriver à ses fins et dégager un avantage socio-économique dérisoire et discutable, SNCF Réseau (anciennement RFF) a dû tronçonner de façon inédite le projet en réalisant des enquêtes publiques séparées pour les aménagements ferroviaires déficitaires de Bordeaux et de Toulouse et en amputant le projet de la branche Dax-Espagne qui vient « plomber » l'ensemble. Avaliser Bordeaux-Dax c'est ensuite construire coûte que coûte le « chaînon manquant » jusqu'à la frontière, même s'il est largement déficitaire

Pour rendre ce projet présentable il a fallu surestimer les gains de temps et les trafics voyageurs et s'adonner à quelques artifices comme l'application de l'instruction de Robien obsolète et non la directive Quinet, très défavorable pour RFF, et pourtant en vigueur avant l'ouverture de l'enquête publique.

A ce jour, le gouvernement est dans l'incapacité de préciser le financement. On évoque un appel à des fonds souverains ou à un grand emprunt sur 40 ou 50 ans alourdissant la dette que nous laisserons aux générations futures. Il s'agit de trouver 10,8 milliards d'euros (valeur 2011) car tel est le montant réel de l'investissement et non le coût annoncé de 8,3 milliards.

Aujourd'hui les mots de « transparence » de « cohérence » et de « démocratie participative » sonnent creux.

Comment parler de transparence lorsqu'on ne rend pas public l'avis du Conseil d'Etat sur ce projet alors que le Président Hollande avait décidé lors de ses vœux aux corps constitués, le 20 janvier 2015, « de rompre avec une tradition séculaire des secrets qui entourent les avis du Conseil d'État » ? Comment évoquer la cohérence lorsqu'on ne tient pas compte des résultats de rapports que l'on a commandés ? Comment parler de démocratie participative lorsque qu'on méprise l'avis défavorable d'une enquête publique ?

Il ne reste plus aux citoyens que l'indignation devant un tel déni démocratique et un lieu pour l'exprimer : la rue. En agissant ainsi l'Etat prend la responsabilité d'ouvrir de nouveaux lieux de résistance et de contestation à l'image de celui de Notre Dame des Landes.

➤ **Communiqué de presse de Gilles Savary, député PS de la Gironde**
LGV GPSO : « Déclaration d'Utilité Politique »



« Le décret de "déclaration d'utilité publique" de la LGV GPSO a été publié ce jour, dimanche 5 juin 2016 au Journal Officiel, sans surprise.

Cette décision qui s'adresse plutôt à la société politique qu'aux usagers les plus captifs de nos chemins de fer pour leur vie quotidienne, serait mieux nommée "Déclaration d'Utilité Politique".

Elle porte sur un projet d'une autre époque, initialement justifié pour relier l'Espagne sans interruption au-delà de Dax, qui a fait l'objet d'un avis négatif de la Commission de l'enquête publique, après avoir recueilli 14 000 avis citoyens sur les registres de l'enquête publique.

Elle repose sur un avis confidentiel du Conseil d'Etat, qui contredit un rapport de la Cour des Comptes sur la politique ferroviaire des gouvernements précédents, et mériterait donc d'être rendu public.

Elle traduit une préférence pour la construction d'un nouveau réseau ferroviaire dédié à la seule grande vitesse "à la française", extrêmement coûteux, consommateur d'espaces précieux, au modèle économique déclinant, plutôt que pour une modernisation technologique ambitieuse du plus grand réseau ferroviaire européen, aujourd'hui notoirement sous-utilisé et en état de vieillissement avancé.

De telles décisions qui reconduisent une politique que l'on croyait révolue, engagent la SNCF sur la même trajectoire qu'EDF.

Il est regrettable que l'appareil techno-politique national se soit refusé à tout autre dialogue que celui d'une enquête publique négative dont il a décidé de ne tenir aucun compte, que ce soit sur le projet lui-même en regard des nouvelles attentes des usagers, sur d'éventuelles alternatives moins coûteuses, ou même sur le saccage de la zone humide remarquable et de la hêtraie fossile du Ciron, dont le système hydrogéologique constitue l'usine climatique naturelle du Sauternes.

Cette décision plaide une nouvelle fois pour la suppression pure et simple de la palinodie coûteuse des enquêtes publiques, auxquelles l'Etat ne se réfère qu'en tant qu'elles ne contredisent pas des décisions irrévocables.

Le cynisme de leur usage actuel constitue un puissant terreau de scepticisme démocratique dont se nourrissent les populismes et les radicalisations.

Au moins, les expropriations pourront désormais s'engager aux frais de SNCF Réseau, et libérer les riverains d'une hypothèque spoliatrice. »

➤ 10 juin : Rassemblement à St Pée avec Stop Mines EH

150 personnes se sont retrouvées à Saint-Pée-sur-Nivelle à l'appel de Stopmine EH.



La société Sudmine devait organiser une réunion à St Pée. 53 personnalités étaient invitées des services de l'Etat aux élus en passant par des institutionnels et des représentants du milieu

agricole. Ce devait être la mise en place de la CLCS (Commission Locale de Concertation et de Suivi).

La sous-préfète de Bayonne, Catherine Séguin, est claire : « Il ne faut pas confondre la CLCS, que l'industriel est libre de vouloir réunir, avec la Commission de suivi de site, qui est l'apanage de l'État. Si les autorisations sont octroyées à Sud Mine, c'est l'État qui prendra l'initiative de la commission de suivi, qui la pilotera et l'animera. Pour les opposants à Sud Mine, Christian Vallier a entretenu un certain flou. Selon eux, pour donner l'image d'une concertation déjà lancée au ministère qui instruit sa demande de permis. Les opposants taxent Christian Vallier, le patron de Sudmine, d'« enfumage ».

Sudmine a reporté à une date ultérieure la réunion, officiellement « *afin de ne pas indirectement nuire aux intérêts privés de l'entrepreneur hôtelier* » qui devait les accueillir. Les opposants indiquent que ce dernier a signé la pétition contre Sud Mine. Peut-être le piètre succès des invitations lancées contribue-t-il aussi à expliquer la marche arrière. Quelques jours avant, les services de l'État, le monde agricole et les élus de la communauté des communes d'Errobi ont fait savoir qu'ils refusaient d'y prendre part. De même que le Conseil de développement du Pays

Enfin, seuls les opposants au projet se sont mobilisés, derrière une banderole et sous la pluie à l'appel de l'association Stop Mine EH et du CADE.

Présente la députée PS Sylviane Alaux déclarera à Sud-Ouest : « *J'ai suivi le dossier lorsqu'il était au ministère de l'Écologie. Quand il est passé à celui de l'économie, j'ai personnellement sensibilisé Emmanuel Macron.* » La parlementaire plaide contre l'octroi à Sud Mine d'un permis exclusif de recherche (PER). Quelques jours plus tard, Sylviane Alaux avait rendez-vous avec le cabinet du ministre.

Dans un courrier à Christian Vallier, la présidente du Conseil de développement, Caroline Phillips ajoute d'autres « fleurons du territoire », comme la cerise d'Itxassou, l'Ossau-Iraty, l'AOP attendue dans l'été pour le porc Kintoa. Et d'appuyer : « Votre projet d'exploitation minière concerne trois sites Natura 2 000 : la Nive, le massif du Mondarrain et de l'Artzamendi, la Nivelle. »

La Communauté des communes d'Errobi a adopté une motion contre la demande de permis exclusif de recherches (PER) adressé par le carrier au ministère de l'Économie. Les élus demandent à l'unanimité à l'État de rejeter la requête.

Affaire à suivre

➤ Réunion inter régionale à Bordeaux le 15 juin

Les associations de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et du Tarn-et-Garonne, opposées au projet GPSO se sont réunies le 15 juin à Bordeaux afin de confronter leurs expériences et coordonner leurs actions à venir.



Trois recours juridiques symbolisant chacune des trois branches raccordées au triangle ferroviaire du Ciron, vont être déposés par les Amis de la Terre 40, la SEPANSO Aquitaine et la coordination 47 auprès du Conseil d'État contre la Déclaration d'Utilité Publique de ce projet contraire à l'intérêt général.

Dans un communiqué de presse les participants, dont Nivelle-Bidassoa, déclarent : « *les associations sont plus que jamais déterminées et confiantes pour faire arrêter ce mauvais projet dont la poursuite aurait pour effet de lourdement pénaliser le système ferroviaire français et ses usagers, et d'endetter les contribuables, ceci au seul bénéfice des grands groupes de BTP chargés des chantiers. Le caprice de quelques élus qui soignent les lobbies et préparent le futur avec des solutions du siècle dernier ne peut pas longtemps s'imposer à la majorité de la population qui regarde l'avenir autrement, dans l'intérêt des générations futures.* »

**VOUS ÊTES TOUS INVITÉS À PARTICIPER AU 6^{ème} FORUM
EUROPÉEN CONTRE LES GRANDS PROJETS INUTILES
LES 15-16 ET 17 JUILLET
Salle la Nautique à BAYONNE**